

**2023/008**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues  
**16 février 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 09/02/2023  
En exercice..... 15 Date d'affichage : 09/02/2023  
Qui ont pris part à la délibération.....

**L'an deux mil vingt-trois et le seize février à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.**

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Sylvie CAGINICOLAU	Oui			
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			
	12	3	3	3

Madame Emilie VALETTE est désigné(e) secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2023/008	Construction d'un établissement de soins primaires – Maison de Santé Pluri Professionnelle – Demande d'intervention financière

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses article L1111-10 ;

**VU** le code de la santé publique et plus particulièrement son article L. 6323-1 ;

**CONSIDÉRANT :**

- le caractère structurant du projet de la Maison de Santé Pluri Professionnelle, répondant aux priorités gouvernementales afin de concourir à la résorption du déficit de l'offre de soins sur notre territoire ;
- L'importance de ce projet pour la commune, notamment en termes de capacité financière ;
- Les besoins en matière d'aménagement intérieur dès la mise en service de la Maison de Santé Pluri Professionnelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE**

- D'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement intérieur de la Maison de Santé Pluri Professionnelle, tel que présenté ci-après :

Dépenses	Montant € HT	Financier	Montant €	%
Aménagements - Mobiliers divers	40 000,00	CD 04	32 000,00	80
		Autofinancement	8 000,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter un financement auprès du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence à hauteur de 32 000 €, soit 80 % du coût total de l'opération ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

